

"MÉMOIRE"

24 novembre 2005

Bonjour, je me présente , Brigitte Thibault , je suis une responsable d'un service de garde en milieu de garde familial pour le CPE La Fourmilière de Mont-Laurier. Si je vous fait parvenir un mémoire c'est que je déplore votre projet de loi 124.

RSG depuis maintenant 18 mois , je trouve désolant d'apprendre que je devrai me conformer à votre projet de loi avec sous tous ses formes sans même avoir été consultée. De prévoir que je serai suivi par un bureau coordonnateur dont je n'ai aucune certitude de qui ça peut bien être me laisse froide. De plus, en étant en région éloignée personne ne garantit que je serai suivi par un bureau de ma région puisque qu'il est prévu d'avoir environ 130 bureaux coordonnateurs. Si aujourd'hui je fais partie du réseau du CPE La Fourmilière ,c'est parce-que c'est un choix que j'ai fait. Je suis travailleuse autonome et le droit de décider avec qui je veux conjuguer mon travail pour m'aider à offrir la qualité du service que je donne aux enfants me reviens.

De plus, de savoir que des places peuvent être retiré si je n'offre pas la garde atypique s'il y aurait un besoin me laisse froid dans le dos. Je travaille déjà 50 heures minimum par semaine ... Mon conjoint pars à la semaine donc l'éducation de mes deux jeunes garçons me reviens presque totalement ... Je dois voir aux responsabilités de la maison et de mon service de garde seule... Une vie de famille ou de couple à travers ça tout un défi à relever!!! Et voilà qu'on me demande d'être plus flexible dans mon horaire!! Vous m'excuserai mais je n'approuve pas ... je suis travailleuse autonome et si je le suis c'est parce-que je veux être autonome dans mes horaires!

Pour couronner le tout , de savoir qu'aucune certitude et surtout qu'aucun recours ne m'est donné pour le renouvellement de ma reconnaissance au bout de trois ans m'est complètement

irrespectueux face au travail que je fais pour les enfants et leurs familles.

Donc, en conclusion, avec votre projet loi je me sens comme un accessoire de mode qu'on se sers quant on veut pour se prévaloir , qui peut être porté de jour, de soir ou même de nuit et qui pourrait finir à la poubelle quant on jugera qu'il est passé mode. Bien sûr qu'il y a toujours place à améliorer dans tout mais pourquoi tou changer quand on possède déjà une formule gagnante!! Voilà les raisons qui font que je n'approuve pas votre projet de loi 124.

Merci d'avoir accordé une attention spéciale à ce mémoire et veuillez accepter mes salutations les plus distinguées.

Brigitte Thibault